

intercom'

aux sources de la drôme

Pendant cette situation exceptionnelle et inédite, la Communauté des Communes a choisi le Journal du Diois pour à la fois communiquer et soutenir son média local.



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

n° spécial 10 avril 2020

Rédaction : Jeanne Aimé-Sintès 04 75 22 03 66
Réalisation graphique, infographie et brèves : Isa Allemand - CCD



En ce temps très particulier de crise sanitaire, chaque fois qu'une contrainte pèse sur moi, quand l'inquiétude m'envahit, je contemple, mon petit cercle diois de 1 km de rayon. Je respire, je pense à ceux qui vivent dans 50 mètres carrés au cinquième avec trois enfants, je compatis et me sens privilégié.

En proximité, nous continuons à pouvoir nous approvisionner en produits de qualité sans grands déplacements grâce aux circuits courts,

à nos commerces locaux, à l'abattoir et aux marchés. Faites fonctionner vos commerces, faites-vous livrer, consommez local, montrez aux producteurs que vous appréciez le fruit de leur travail !

Les équipes de l'Education Nationale, de la maternelle au lycée, continuent d'animer quotidiennement un enseignement à distance et d'entretenir les liens avec les élèves confinés. Les services de santé de soins, d'aide à domicile, nous accompagnent chez nous, rendant vivable un confinement même pour les personnes fragiles. L'hôpital s'est organisé efficacement et rapidement, devançant le pic épidémique. Par solidarité, des entreprises

se mettent à produire ce qui fait tant défaut : des masques et du gel hydroalcoolique. Les Diois applaudissent ceux qui parfois peu rassurés, maintiennent sur le terrain les services essentiels ; certains villages font sonner leurs cloches à vingt heures.

Alors tout va bien dans le Diois !? Non, certains doivent lutter contre la maladie qui parfois gagne ; d'autres sont dans l'inquiétude, dans la douleur quand leur proches sont contaminés. Ils ne peuvent être à leurs côtés, ne peuvent manifester leur soutien. Beaucoup d'entreprises et de commerces souffrent ; certains pourraient ne pas se relever...

Nous voulons aujourd'hui être à leurs côtés, maintenir et réorganiser l'ensemble de nos services pour soutenir les Diois, leur rappeler que notre terre est une terre solidaire et qu'ils ne sont pas seuls.

Tous les contacts avec la Communauté des Communes du Diois peuvent se faire par téléphone ; restez confinés !

Prenez soin de vous, de vos proches, de vos voisins.

Alain Matheron, Président de la Communauté des Communes du Diois

| COVID-19 - LOI D'URGENCE

Les services de la CCD au temps du confinement

La Communauté des communes du Diois assure ses services auprès des habitants, des entreprises, des associations et de l'ensemble des acteurs locaux, afin d'accompagner les besoins en cette période particulière. Par téléphone ou par mail, les techniciens et les élus de l'exécutif restent à votre écoute et peuvent vous apporter leurs conseils même si certaines missions de terrain sont momentanément suspendues.

Un mandat prolongé

Le Covid-19 est arrivé en pleine phase de transition alors que les élections municipales se profilaient. Le mandat des élus municipaux et intercommunaux se trouve prolongé jusqu'à nouvel ordre et à minima jusqu'au 15 mai, comme le précise la loi d'urgence sanitaire du 22 mars 2020. Le Conseil communautaire n'est plus en mesure de se rassembler, ce qui diffère certaines prises de décision stratégiques. La gestion courante de l'intercommunalité est organisée par des échanges quotidiens entre le président, les vice-présidents et la direction. Ils font le lien avec les élus locaux et les agents communaux et intercommunaux.

Pour contacter la Communauté des Communes du Diois :

☎ 04 75 22 29 44

du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

✉ contact@paysdiois.fr

🌐 www.paysdiois.fr

📌 [com.com.Paysdiois](https://www.facebook.com.com.Paysdiois)

Tous les accueils publics sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

Une continuité administrative

Budget

Les ordonnances du 25 mars ont également permis de clarifier la situation budgétaire des communes et des intercommunalités, qui peuvent repousser la date limite du vote de leur budget au 31 juillet 2020. Elles ont donc la possibilité de poursuivre leurs engagements d'investissement, ainsi que le recours à l'emprunt. Pour sa part, la CCD avait fait le choix de voter un budget anticipé en décembre 2019.

Accueil téléphonique et comptabilité

A la CCD, les services assurent une continuité de l'accueil téléphonique, du traitement du courrier, ainsi que du paiement des factures en coordination avec le service des finances publiques de Die. Les délais restent identiques ou peuvent même être plus courts, en soutien aux entreprises.

Marchés publics

La CCD continue de passer des marchés publics sur les travaux programmés. Leur réalisation s'organise chantier par chantier, en discussion avec les entreprises selon leur capacité à fonctionner. Bien entendu, aucune pénalité de retard ne sera appliquée. Afin de passer ce cap difficile, les chantiers sont organisés ou différés de manière à ce que les entreprises puissent travailler dans les meilleures conditions possibles.



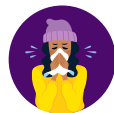
Le rapport d'activités est disponible sur le site internet www.paysdiois.fr dans la rubrique publications.

Une continuité assurée, des pôles réorganisés

Les ordures ménagères au cœur des préoccupations

Pendant le confinement, vous pouvez continuer à apporter vos ordures ménagères et vos déchets triés aux points d'apport volontaire. L'ensemble des chaînes de traitement fonctionne. Les agents de collecte sont fidèles au poste. Ils travaillent quotidiennement avec des protocoles de protection renforcés.

Consignes utilisation des points propres : prévention du COVID-19



Emballer vos tissus hygiéniques (masques, mouchoirs, gants, couches...) dans des sacs que vous jetez ensuite dans votre sac poubelle.



Emballer toutes vos ordures ménagères (conteneur gris) dans des sacs plastiques fermés hermétiquement.

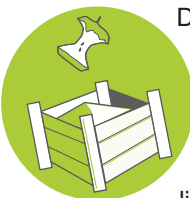


Désinfectez vous les mains **avant et après** avoir touché les barres d'ouverture des trappes des conteneurs, les opercules des colonnes de tri ou les composteurs collectifs.



Seules les aires de tri de Die (du lundi au vendredi de 9h à 12h) et Luc-en-Diois (mardi de 14h à 17h) sont ouvertes aux professionnels.

L'accès est limité à un véhicule à la fois. Les professionnels doivent s'assurer de pouvoir décharger sans l'aide du gardien.



Dans le Diois, très peu d'incivilités ont été notées depuis la fermeture des aires de tri et de réemploi. La CCD vous en remercie et vous demande de continuer à stocker vos déchets (encombrants, herbe de tonte, branches et branchages, ...) en attendant la réouverture des équipements. Rappelons que le feu est rigoureusement interdit. Cette période particulière peut être l'occasion de tester le compostage individuel !

L'aménagement du territoire : quelques adaptations

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), l'aménagement de la ZA de Die et la commercialisation des terrains d'activités ont dû être suspendus mais la CCD maintient un accompagnement et une écoute téléphonique auprès des particuliers et des professionnels.

L'instruction des autorisations d'urbanisme

En lien avec les 21 communes concernées, le service mutualisé intercommunal s'est organisé pour maintenir l'instruction. Vous pouvez déposer votre autorisation en Mairie, qui la transmettra à la CCD. Pour les autres communes, la DDT est en capacité de traiter les demandes, même si les délais peuvent être un peu plus longs.

> Contact - urbanisme@paysdiois.fr

L'accompagnement des activités économiques

Le secteur économique du Diois est fortement impacté par la crise COVID. Aussi la CCD souhaite apporter un soutien de proximité et une écoute aux acteurs économiques. Ces prochaines semaines, l'équipe de la CCD se mobilise pour contacter les entreprises par téléphone et recueillir leurs questions, leurs besoins et leurs initiatives. La CCD met également à disposition les contacts utiles sur les aides exceptionnelles accordées aux entreprises sur www.paysdiois.fr.

> Contact accueil téléphonique des porteurs de projet
Jessie Morfin : jessie.morfin@paysdiois.fr - 04 58 17 44 64

Le relais de la Chambre d'agriculture auprès des producteurs locaux



La Chambre d'agriculture de la Drôme a mis en place différents outils visant à pallier les manques créés par l'arrêt de plusieurs circuits de commercialisation, comme certains marchés et la restauration collective. **Une carte en ligne localise les points de vente directe de produits agricoles** <https://extranet-drome.chambres-agriculture.fr/actualites/ou-trouver-des-produits-locaux-dans-la-drome/>. **Vous êtes producteurs ? Vous pouvez vous référencer sur le site internet de la Chambre d'agriculture, rubrique actualité ou en contactant le service agriculture de la CCD au 04 75 22 29 41.**

L'abattoir intercommunal, géré par la SARL Abattoir du Diois, continue de fonctionner normalement en réponse aux besoins des éleveurs et des consommateurs.

L'accueil des enfants et le soutien aux familles

Des solutions d'accueil pour les familles prioritaires ont été recherchées auprès d'une assistante maternelle en lien avec le RAM, ou auprès d'un multi-accueil fonctionnant en service minimum. A ce jour, seul le multi-accueil Les frimousses des 2 vallées Rémuzat/La Motte-Chalancon est ouvert.

Le RAM poursuit sa mission d'information en direction des familles, des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, des gardes d'enfants à domicile et des personnes souhaitant s'orienter vers ces métiers.

> Contact animatrice du Ram
Christèle Arnaud-Ribes : ram@paysdiois.fr - 04 75 21 15 23

Si vous êtes confrontés à des besoins de garde, vous pouvez :

- 1 Contacter le RAM, pour voir les possibilités auprès des assistantes maternelles
- 2 Pour les familles prioritaires, recenser votre besoin sur monenfant.fr, plateforme mise en place par la CAF,
- 3 Également pour les familles prioritaires, contacter votre multi-accueil ou micro-crèche qui restent joignables.

Les accueils de loisirs dédiés aux enfants de 3 à 11 ans sont fermés jusqu'à nouvel ordre mais restent joignables aux contacts habituels. L'Espace Social du Diois (ESCDD) propose ressources et liens aux parents en confinement avec leurs enfants. Plus d'informations sur www.escdd.centres-sociaux.fr/.

PLUi

Participer au diagnostic du PLUi

Une carte interactive permet de corriger/préciser l'occupation des sols et la typologie des bâtiments de notre territoire. Cette démarche collaborative affine le diagnostic du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal et évite à terme des erreurs lors de la réalisation des zonages.



La carte est consultable sur www.paysdiois.fr rubrique actualités : un tutorial téléchargeable et une vidéo sont disponibles pour vous accompagner dans la démarche.

COMMUNICATIONS

Fibre et zones blanches

Les travaux de déploiement de la fibre optique sur la zone Die Est et Romeyer (Phase 1) sont suspendus.

Les pylônes de téléphonie de Marnagnac-en-Diois, Miscon et Beaumont-en-Diois ont pu être mis en route avant le confinement. En cette période où le lien est très dématérialisé, l'accès au réseau mobile est une soupape supplémentaire.



Phase 1 :
25 km de câbles,
2700 soudures